

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13
Absent : 4

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 060-216004473-20231215-DE2023437-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 décembre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 décembre 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes DECAMP, LEJEUNE, LEROY, MEYER, LESCA et
Mrs CATTELOIN, DUJARDIN, FLEURY, GOMES et SAINT-POL.

Absents excusés : M. COULETEL donne pouvoir à Mme LEROY
M. DUPUY donne pouvoir à M CATTELOIN
Mme OUGHLIS-HENRY donne pouvoir à Mme LEJEUNE

Absent : M. RAYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Virginie DECAMP

Ouverture de séance : 20h00

Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération N°= DE2023437 du 15 décembre 2023 : Décision modificative n°3

Dans le cadre de la prise en charge des paies et des charges de décembre 2023 par la trésorerie de Méru, il convient de prendre la décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011		Chapitre 012	
615221	- 4 000.00	6458	+ 1000.00
		6338	+ 1000.00
		6411	+ 1000.00
		6451	+ 1000.00

Les membres présents approuvent cette décision à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le 15 décembre 2023

Annie LEROY



Le Maire

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification

Et transmise en Préfecture le 18/12/2023